

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 17 JUILLET 2017**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 17 Juillet 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Juillet 2017, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
6 Juillet 2017
<b>Date d'affichage</b>
6 Juillet 2017

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHET Yolande, Conseillère Municipale ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

## **7 – TARIF COMPLÉMENTAIRE DE LA SALLE JEAN DORVAL**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 Mars 2016 les tarifs pratiqués pour la location des Salles Jean Dorval ont été intégralement revus.

Il indique que récemment il a été sollicité par Madame Annaïg D'HERVÉ de Confort-Meilars pour réaliser des cours hebdomadaires de danse fitness tout au long de l'année, ceux-ci se dérouleraient le Mercredi soir.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande et notamment sur le tarif annuel à appliquer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de fixer un tarif annuel de 200 € pour cette activité à compter du 1<sup>er</sup> Août 2017.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.  
A Beuzec-Cap-Sizun,  
Le 17 Juillet 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.